

LA ROSIÈRE
21 MARS 2026



16^E KID CONTEST

esf



Partenaire majeur

SALOMON



Partenaires

SIDAS
YOUR FOOT COMPANY



Partenaire institutionnel

la Rosière
ESPACE SAN BERNARDO

Toutes les infos et les résultats sur esf.net. Suivez toute l'actualité **esf** sur nos réseaux sociaux



@esf_officiel



16^{ème} KID CONTEST

La Rosière – samedi 21 mars 2026

Programme

La Maison du Ski, 956 Rte du Col du Petit St Bernard, 73700 Montvalezan -  Parking

7h30	Accueil - p'tit déjeuner - distribution des dossards La Maison du Ski - Salle Jean Arpin
8h15	Briefing – La Maison du Ski - Salle Jean Arpin
8h45- 9h15	Echauffement – reconnaissance
9h30	Départ épreuve Freeride
9h30	Départ épreuve Skiercross
A partir de 11h30	Repas – Chill zone
A partir de 12h15	Entraînement slopestyle
13h30	Départ épreuve Slopestyle
16h30	Remise des prix / podiums

Matériel

- 1 seule paire de ski ou 1 seul snowboard
- DVA – pelle – sonde = obligatoires

Inscription

- De préférence : via votre **esf** = bureau esf d'origine (*back office club esf*)
- Ou sinon, adresser un mail à l'**esf** la Rosière = mail to : dt@esflarosiere.com
dans ce cas, préciser :
 1. Votre discipline : ski ou snowboard
 2. Votre filière : **esf** ou club ffs

Tarifs

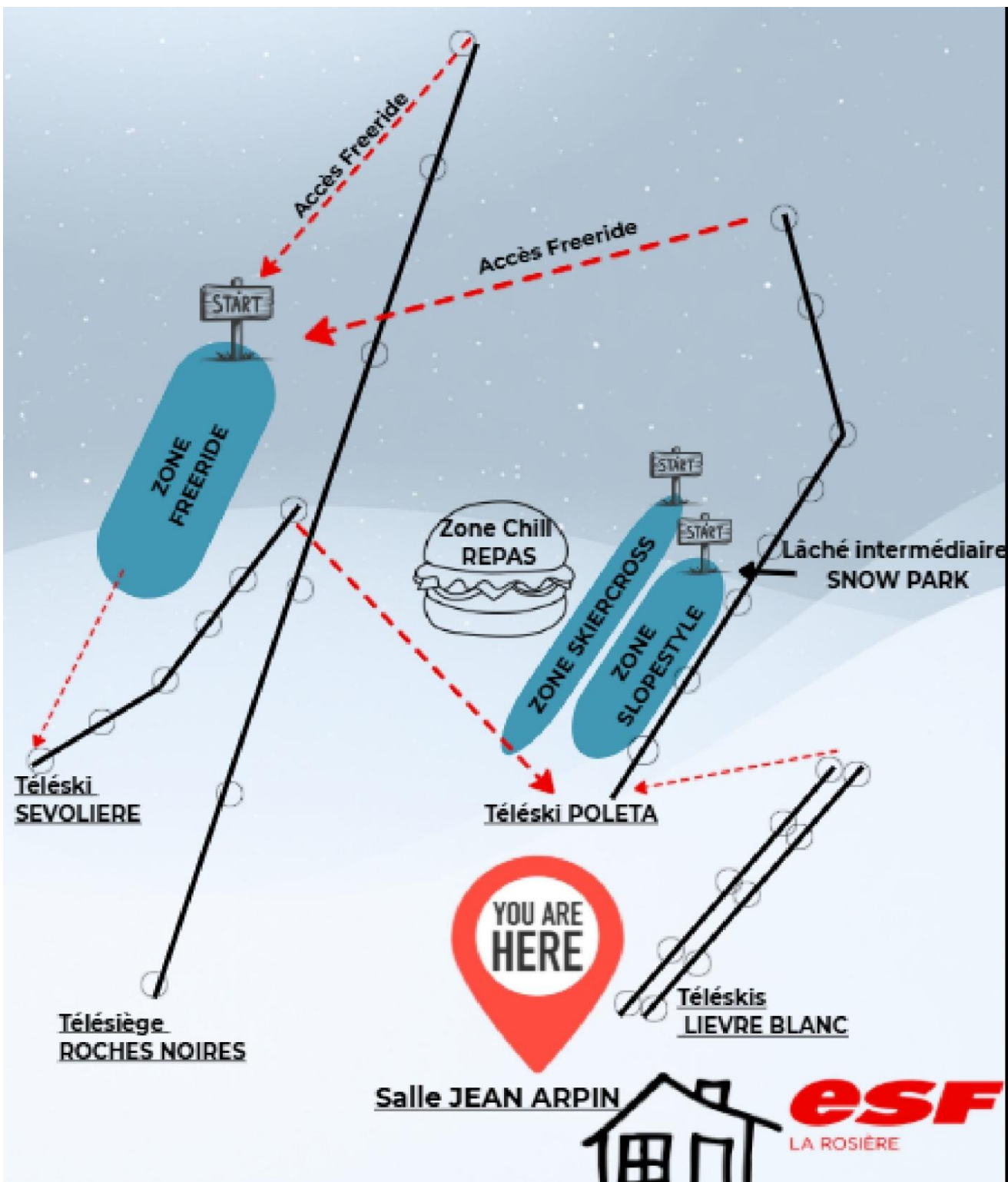
- Tarif inscription participant incluant le repas :
40.00 € (forfait hors assurance)
43.80 € (forfait avec assurance)
- Forfait & repas offert pour les coaches
- Forfait accompagnateur : 25 €
- Repas accompagnateur : 25 €

Tous les règlements s'effectueront sur place.



KID CONTEST 2026





Lieu :

**La Maison du Ski
956 Rte du Col du Petit St Bernard
73700 Montvalezan**

Coordonnées GPS :

**45.628625524722814
6.848507542330026**

Parking gratuit

Accueil :

**Salle Jean ARPIN
Maison du ski**



16^{ème} KID CONTEST

La Rosière – samedi 21 mars 2026

REGLEMENT DE L'EPREUVE - CONDITIONS GENERALES

1/3

Les participants, parents ou responsables légaux s'engagent à avoir pris connaissance du programme et du règlement de compétition.

Les participants s'engagent à respecter le règlement, le programme et toutes les modifications décidées par l'organisation. (cf. ANNULATION)

1. ORGANISATEUR

Il s'agit d'une épreuve nationale encadrée et supervisée par le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français (SNMSF).

Elle est organisée localement par l'ESF (Ecole du Ski Français) d'accueil.

2. OBJECTIFS DE CETTE EPREUVE

Créer et entretenir une émulation au niveau du ski et du snowboard freeride et freestyle en donnant la possibilité aux jeunes **élèves des esf** de se confronter nationalement.

3. DEROULE DU KID CONTEST

Il s'agit d'une rencontre se déroulant sur 1 journée comprenant 3 épreuves qui peuvent s'effectuer à ski ou en snowboard.

- **Une épreuve de boardercross** : parcours aménagé et balisé par des portes. Les participants s'élancent par groupe de trois ou quatre, les deux premiers concurrent qui franchissent la ligne d'arrivée se qualifient pour le tour suivant.
- **Une épreuve de « mini-freeride »** : épreuve de descente libre hors-piste entre deux points balisés, jugée sur l'engagement, la fluidité et le style.
- **Une épreuve de slopestyle** : épreuve de freestyle jugée sur le style, l'amplitude et la technicité des tricks.

4. NATURE DES EPREUVES

1. Epreuve de boardercross :

Il s'agit d'une descente à ski ou en snowboard nécessitant de franchir une succession d'obstacles le plus rapidement possible. Différents obstacles peuvent être utilisés : virages relevés, tables, rollers, tunnels, sauts, whoops, step up, transfert (**Les sauts de type Gap sont interdits**).

Echappatoires possibles au sein du parcours. 3 ou 4 coureurs prennent ensemble le départ d'une même manche et 2 coureurs sont qualifiés pour le tour suivant jusqu'à la finale.

Un coureur est disqualifié lors d'une manche et est classé dernier du tour où la disqualification a eu lieu si :

- il ne passe pas correctement toutes les portes du parcours ;
- il fait obstruction volontaire à un autre coureur (par lui-même ou son matériel) ;
- il fait action volontaire des membres supérieurs pour pousser ou tirer un autre compétiteur.

Il n'y a pas d'abandon en boardercross, le coureur ne franchissant pas l'arrivée est classé dernier de sa manche. Si deux coureurs ne franchissent pas l'arrivée, le coureur ayant été le plus loin dans le parcours sera classé avant-dernier et l'autre dernier. Si un coureur est absent au départ, il sera classé dernier du tour où il aurait été absent.

2. Epreuve de « mini-freeride » :

Il s'agit d'une épreuve de descente libre hors-piste à ski ou en snowboard entre deux points balisés, jugée sur l'engagement, la fluidité et le style. Une reconnaissance préalable du parcours est obligatoire.

Les participants s'élancent un par un. Il se peut que des kickers soient aménagés sur le parcours, les compétiteurs peuvent les utiliser.

A l'intérieur de l'espace balisé, certaines zones peuvent être interdites pour des raisons de sécurité. Le non-respect des consignes de sécurité engendrera une immédiate disqualification.

3. Epreuve de slopestyle :

Il s'agit d'une descente composée de rails et de kickers de différents niveaux, jugée sur le style, l'amplitude, et la technicité des tricks. 1 run d'échauffement préalable est obligatoire.

5. CLASSEMENT

Chacune des 3 épreuves engendre un classement qui attribue des points. Le total des points cumulés sur les 3 épreuves permet d'effectuer le classement final.

En cas d'égalité, lors du classement final, la note de FREERIDE départagera les concurrents.

- Distribution des points par épreuve :

1 ^{er} → 25 pts	6 ^{ème} → 14 pts	11 ^{ème} → 9 pts	16 ^{ème} → 4 pts
2 ^{ème} → 21 pts	7 ^{ème} → 13 pts	12 ^{ème} → 8 pts	17 ^{ème} → 3 pts
3 ^{ème} → 18 pts	8 ^{ème} → 12 pts	13 ^{ème} → 7 pts	18 ^{ème} → 2 pts
4 ^{ème} → 16 pts	9 ^{ème} → 11 pts	14 ^{ème} → 6 pts	19 ^{ème} → 1 pts
5 ^{ème} → 15 pts	10 ^{ème} → 10 pts	15 ^{ème} → 5 pts	20 ^{ème} → 0 pts
21 ^{ème} → 0 pts, etc...			



16^{ème} KID CONTEST

La Rosière – samedi 21 mars 2026

REGLEMENT DE L'EPREUVE - CONDITIONS GENERALES

2/3

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation d'un candidat ne répondant pas aux critères suivants :

1. Age requis

Cette événement est réservé aux enfants, filles et garçons, de 9 à 18 ans.

Année de naissance : de 2007 à 2016

PS : Une pièce justificative pourra être demandée pour contrôler l'âge de l'enfant.

2. Affiliation

Les concurrents, doivent être élèves des **esf** ou d'associations sportives affiliées à la F.F.S. Il est recommandé d'être en possession d'une licence club **esf** ou FFS en cours de validité.

3. Catégories

Les enfants doivent être issus des catégories U 10, U 12, U 14, U 16, U 18 dont le détail est le suivant :

- 1) U10 : filles et garçons né(e)s en 2016, 2017
- 2) U12 : filles et garçons né(e)s en 2014, 2015
- 3) U14 : filles et garçons né(e)s en 2012, 2013
- 4) U16 : filles et garçons né(e)s en 2010, 2011
- 5) U18 : filles et garçons né(e)s en 2008, 2009

4. Equipement obligatoire

- **Casque** et **dorsale** :
Le port du casque et d'une dorsale homologués aux normes UE est obligatoire pour l'ensemble des épreuves.
- **DVA, Pelle, Sonde** obligatoire pour l'épreuve Freeride.
- **Ski ou snowboard** : Une seule paire de ski ou un seul snowboard doit être utilisé pour toutes les épreuves.

5. Equipement interdit

Les combinaison de compétition « race » sont interdites.

6. Comportement adapté

Les participants s'engagent à suivre les consignes données par l'équipe organisatrice pendant la compétition et à avoir un comportement respectueux des autres candidats.

L'équipe organisatrice se réserve le droit d'exclure un participant qui ne respecterait pas les exigences de sécurité, notamment en raison de son comportement.

7. Niveau minimum recommandé

- Etoile d'Or pour les skieurs ;
- 3^{ème} snowboard pour les snowboarders ;

7. MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront effectuées par :

- les directeurs **esf** via le back-office du site www.esf.net, ou le cas échéant :
- les clubs de la FFS via l'adresse mail suivante : technique@snmsf.com
dans ce cas, il conviendra de mentionner les précisions suivantes dans le corps de mail : Nom, prénom, genre, catégories, club de provenance, discipline : ski ou snowboard.

En parallèle le règlement, les conditions générales et le bulletin d'inscription complété et signé, le règlement financier doivent être envoyés à l'esf organisatrice par courriel ou par voie postale.

Clôture des inscriptions le **15 mars 2026**.

Au plus tard, lors de l'accueil sur site, chaque participant doit remettre à l'attention de l'esf organisatrice le règlement financier.

8. ANNULATION

Aucun remboursement ne sera accordé, sauf sur présentation d'un certificat médical.

L'annulation de l'évènement du fait de l'organisation entraîne un remboursement des droits d'inscription.

L'organisation reste seule juge des conditions de pratique ou d'annulation partielle ou totale de l'épreuve.

9. RESPONSABILITE

Pendant les épreuves

Les participants bénéficient à titre subsidiaire d'une assurance en responsabilité civile souscrite par l'Organisateur pendant le temps où ils sont sous l'autorité de l'**esf** et des moniteurs.

Le participant est seul responsable de son matériel. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages matériels et corporels auxquels la pratique sportive peut exposer les participants. Pour bénéficier d'une prise en charge d'éventuels frais liés à de tels dommages, les participants devront faire appel à leur propre assurance de personne.

En dehors des épreuves

Les enfants sont placés sous la responsabilité des parents ou



16^{ème} KID CONTEST

La Rosière – samedi 21 mars 2026

d'un responsable légal pendant toute la durée de la manifestation et en dehors des épreuves (transfert sur les sites, attente entre chaque épreuve, repas, ...).



16^{ème} KID CONTEST

La Rosière – samedi 21 mars 2026

REGLEMENT DE L'EPREUVE - CONDITIONS GENERALES

3/3

10. FRAIS DE SECOURS

En cas d'accident, les procédures de secours et d'évacuation sont mises en oeuvre par les structures compétentes de la commune accueillant l'événement.

Ces frais de secours, jusqu'au cabinet médical de la station, sont pris en charge à titre subsidiaire par l'Organisateur.

Le participant doit veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers.

Les frais de rapatriement et les frais médicaux sont à la charge du participant.

11. RECLAMATIONS

Les réclamations concernant les participants doivent être faites lors du 1^{er} comité de course, la veille des épreuves de qualification.

12. DONNEES PERSONNELLES

Données collectées & recueil du consentement :

Les données collectées lors de l'inscription volontaire d'un participant sont : son nom, prénom, adresse postale, e-mail et numéro de téléphone.

Ces informations sont strictement nécessaires à la réalisation de l'épreuve.

Des photographies ou des vidéos peuvent également être prises lors des cours et des compétitions. Le consentement des élèves (ou celui de leur représentant légal pour les élèves mineurs) pour la diffusion de ces images est recueilli via un formulaire au moment de l'inscription.

Finalité du traitement des données :

Ces données sont collectées pour le bon déroulement de l'épreuve.

L'Organisateur se réserve le droit d'adresser des informations aux participants concernant le déroulement de l'épreuve. Les participants peuvent, à tout moment, se désabonner de la liste de diffusion.

Responsable du traitement des données personnelles :

L'Organisateur. est responsable du traitement des données personnelles des utilisateurs collectées pour l'exercice de ses activités.

Destinataires de ces données :

Les données collectées sont destinées à l'équipe de gestion de l'Organisateur (SNMSF et esf d'accueil).

Délai de conservation :

Les données collectées sont conservées et archivées par l'Organisateur à des fins historiques.

Sécurité du traitement :

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé du S.N.M.S.F.

Des mesures adéquates sont prises sur le plan de la technique et de l'organisation pour interdire l'accès non autorisé ou la divulgation des données personnelles des utilisateurs.

Publication des résultats des épreuves :

Les résultats obtenus lors de l'épreuve sont publiés sur le site internet <https://www.esf.net/evenements-esf/>

Droit d'opposition, d'accès, de rectification et d'effacement :

Tout utilisateur de l'esf dispose à l'égard de ses données personnelles d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et d'effacement.

Pour cela, il doit adresser sa demande à l'esf concernée. A des fins statistiques, ces données pourront être anonymisées et globalisées.



16^{ème} KID CONTEST

La Rosière – samedi 21 mars 2026

REGLEMENT DE L'EPREUVE - CONDITIONS GENERALES

1/3

Les participants, parents ou responsables légaux s'engagent à avoir pris connaissance du programme et du règlement de compétition.

Les participants s'engagent à respecter le règlement, le programme et toutes les modifications décidées par l'organisation. (cf. ANNULATION)

1. ORGANISATEUR

Il s'agit d'une épreuve nationale encadrée et supervisée par le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français (SNMSF).

Elle est organisée localement par l'ESF (Ecole du Ski Français) d'accueil.

2. OBJECTIFS DE CETTE EPREUVE

Créer et entretenir une émulation au niveau du ski et du snowboard freeride et freestyle en donnant la possibilité aux jeunes **élèves des esf** de se confronter nationalement.

3. DEROULE DU KID CONTEST

Il s'agit d'une rencontre se déroulant sur 1 journée comprenant 3 épreuves qui peuvent s'effectuer à ski ou en snowboard.

- Une épreuve de **boardercross** : parcours aménagé et balisé par des portes. Les participants s'élancent par groupe de trois ou quatre, les deux premiers concurrents qui franchissent la ligne d'arrivée se qualifient pour le tour suivant.
- Une épreuve de « **mini-freeride** » : épreuve de descente libre hors-piste entre deux points balisés, jugée sur l'engagement, la fluidité et le style.
- Une épreuve de **slopestyle** : épreuve de freestyle jugée sur le style, l'amplitude et la technicité des tricks.

4. NATURE DES EPREUVES

1. Epreuve de boardercross :

Il s'agit d'une descente à ski ou en snowboard nécessitant de franchir une succession d'obstacles le plus rapidement possible. Différents obstacles peuvent être utilisés : virages relevés, tables, rollers, tunnels, sauts, whoops, step up, transfer (**Les sauts de type Gap sont interdits**).

Echappatoires possibles au sein du parcours. 3 ou 4 coureurs prennent ensemble le départ d'une même manche et 2 coureurs sont qualifiés pour le tour suivant jusqu'à la finale.

Un coureur est disqualifié lors d'une manche et est classé dernier du tour où la disqualification a eu lieu si :

- il ne passe pas correctement toutes les portes du parcours ;

- il fait obstruction volontaire à un autre coureur (par lui-même ou son matériel) ;
- il fait action volontaire des membres supérieurs pour pousser ou tirer un autre compétiteur.

Il n'y a pas d'abandon en boardercross, le coureur ne franchissant pas l'arrivée est classé dernier de sa manche. Si deux coureurs ne franchissent pas l'arrivée, le coureur ayant été le plus loin dans le parcours sera classé avant-dernier et l'autre dernier. Si un coureur est absent au départ, il sera classé dernier du tour où il aurait été absent.

2. Epreuve de « mini-freeride » :

Il s'agit d'une épreuve de descente libre hors-piste à ski ou en snowboard entre deux points balisés, jugée sur l'engagement, la fluidité et le style. Une reconnaissance préalable du parcours est obligatoire.

Les participants s'élancent un par un. Il se peut que des kickers soient aménagés sur le parcours, les compétiteurs peuvent les utiliser.

A l'intérieur de l'espace balisé, certaines zones peuvent être interdites pour des raisons de sécurité. Le non-respect des consignes de sécurité engendrera une immédiate disqualification.

3. Epreuve de slopestyle :

Il s'agit d'une descente composée de rails et de kickers de différents niveaux, jugée sur le style, l'amplitude, et la technicité des tricks. 1 run d'échauffement préalable est obligatoire.

5. CLASSEMENT

Chacune des 3 épreuves engendre un classement qui attribue des points. Le total des points cumulés sur les 3 épreuves permet d'effectuer le classement final.

En cas d'égalité, lors du classement final, la note de FREERIDE départagera les concurrents.

- Distribution des points par épreuve :

1 ^{er} → 25 pts	6 ^{ème} → 14 pts	11 ^{ème} → 9 pts	16 ^{ème} → 4 pts
2 ^{ème} → 21 pts	7 ^{ème} → 13 pts	12 ^{ème} → 8 pts	17 ^{ème} → 3 pts
3 ^{ème} → 18 pts	8 ^{ème} → 12 pts	13 ^{ème} → 7 pts	18 ^{ème} → 2 pts
4 ^{ème} → 16 pts	9 ^{ème} → 11 pts	14 ^{ème} → 6 pts	19 ^{ème} → 1 pts
5 ^{ème} → 15 pts	10 ^{ème} → 10 pts	15 ^{ème} → 5 pts	20 ^{ème} → 0 pts
21 ^{ème} → 0 pts, etc...			



16^{ème} KID CONTEST

La Rosière – samedi 21 mars 2026

REGLEMENT DE L'EPREUVE - CONDITIONS GENERALES

2/3

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation d'un candidat ne répondant pas aux critères suivants :

1. Age requis

Cette événement est réservé aux enfants, filles et garçons, de 9 à 18 ans.

Année de naissance : de 2007 à 2016

PS : Une pièce justificative pourra être demandée pour contrôler l'âge de l'enfant.

2. Affiliation

Les concurrents, doivent être élèves des **esf** ou d'associations sportives affiliées à la F.F.S. Il est recommandé d'être en possession d'une licence club **esf** ou FFS en cours de validité.

3. Catégories

Les enfants doivent être issus des catégories U 10, U 12, U 14, U 16, U 18 dont le détail est le suivant :

- | | |
|----------|--|
| 1) U10 : | filles et garçons né(e)s en 2016, 2017 |
| 2) U12 : | filles et garçons né(e)s en 2014, 2015 |
| 3) U14 : | filles et garçons né(e)s en 2012, 2013 |
| 4) U16 : | filles et garçons né(e)s en 2010, 2011 |
| 5) U18 : | filles et garçons né(e)s en 2008, 2009 |

4. Equipement obligatoire

- **Casque et dorsale :**
Le port du casque et d'une dorsale homologués aux normes UE est obligatoire pour l'ensemble des épreuves.
- **DVA, Pelle, Sonde** obligatoire pour l'épreuve Freeride.
- **Ski ou snowboard :** Une seule paire de ski ou un seul snowboard doit être utilisé pour toutes les épreuves.

5. Equipement interdit

Les combinaison de compétition « race » sont interdites.

6. Comportement adapté

Les participants s'engagent à suivre les consignes données par l'équipe organisatrice pendant la compétition et à avoir un comportement respectueux des autres candidats.

L'équipe organisatrice se réserve le droit d'exclure un participant qui ne respecterait pas les exigences de sécurité, notamment en raison de son comportement.

7. Niveau minimum recommandé

- Etoile d'Or pour les skieurs ;
- 3^{ème} snowboard pour les snowboarders ;

7. MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront effectuées par :

- les directeurs **esf** via le back-office du site www.esf.net, ou le cas échéant :
- les clubs de la FFS via l'adresse mail suivante : technique@snmsf.com dans ce cas, il conviendra de mentionner les précisions suivantes dans le corps de mail : Nom, prénom, genre, catégories, club de provenance, discipline : ski **ou** snowboard.

En parallèle le règlement, les conditions générales et le bulletin d'inscription complété et signé, le règlement financier doivent être envoyés à l'esf organisatrice par courriel ou par voie postale.
Clôture des inscriptions le **15 mars 2026**.

Au plus tard, lors de l'accueil sur site, chaque participant doit remettre à l'attention de l'esf organisatrice le règlement financier.

8. ANNULATION

Aucun remboursement ne sera accordé, sauf sur présentation d'un certificat médical.

L'annulation de l'évènement du fait de l'organisation entraîne un remboursement des droits d'inscription.

L'organisation reste seule juge des conditions de pratique ou d'annulation partielle ou totale de l'épreuve.

9. RESPONSABILITE

Pendant les épreuves

Les participants bénéficient à titre subsidiaire d'une assurance en responsabilité civile souscrite par l'Organisateur pendant le temps où ils sont sous l'autorité de l'**esf** et des moniteurs.

Le participant est seul responsable de son matériel. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages matériels et corporels auxquels la pratique sportive peut exposer les participants. Pour bénéficier d'une prise en charge d'éventuels frais liés à de tels dommages, les participants devront faire appel à leur propre assurance de personne.

En dehors des épreuves

Les enfants sont placés sous la responsabilité des parents ou d'un responsable légal pendant toute la durée de la manifestation et en dehors des épreuves (transfert sur les sites, attente entre chaque épreuve, repas, ...).



16^{ème} KID CONTEST

La Rosière – samedi 21 mars 2026

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE - CONDITIONS GENERALES

3/3

10. FRAIS DE SECOURS

En cas d'accident, les procédures de secours et d'évacuation sont mises en œuvre par les structures compétentes de la commune accueillant l'événement.

Ces frais de secours, jusqu'au cabinet médical de la station, sont pris en charge à titre subsidiaire par l'Organisateur.

Le participant doit veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers.

Les frais de rapatriement et les frais médicaux sont à la charge du participant.

11. RECLAMATIONS

Les réclamations concernant les participants doivent être faites lors du 1^{er} comité de course, la veille des épreuves de qualification.

12. DONNEES PERSONNELLES

Données collectées & recueil du consentement :

Les données collectées lors de l'inscription volontaire d'un participant sont : son nom, prénom, adresse postale, e-mail et numéro de téléphone.

Ces informations sont strictement nécessaires à la réalisation de l'épreuve.

Des photographies ou des vidéos peuvent également être prises lors des cours et des compétitions. Le consentement des élèves (ou celui de leur représentant légal pour les élèves mineurs) pour la diffusion de ces images est recueilli via un formulaire au moment de l'inscription.

Finalité du traitement des données :

Ces données sont collectées pour le bon déroulement de l'épreuve.

L'Organisateur se réserve le droit d'adresser des informations aux participants concernant le déroulement de l'épreuve. Les participants peuvent, à tout moment, se désabonner de la liste de diffusion.

Responsable du traitement des données personnelles :

L'Organisateur est responsable du traitement des données personnelles des utilisateurs collectées pour l'exercice de ses activités.

Destinataires de ces données :

Les données collectées sont destinées à l'équipe de gestion de l'Organisateur (SNMSF et esf d'accueil).

Délai de conservation :

Les données collectées sont conservées et archivées par l'Organisateur à des fins historiques.

Sécurité du traitement :

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé du S.N.M.S.F.

Des mesures adéquates sont prises sur le plan de la technique et de l'organisation pour interdire l'accès non autorisé ou la divulgation des données personnelles des utilisateurs.

Publication des résultats des épreuves :

Les résultats obtenus lors de l'épreuve sont publiés sur le site internet <https://www.esf.net/evenements-esf/>

Droit d'opposition, d'accès, de rectification et d'effacement :

Tout utilisateur de l'esf dispose à l'égard de ses données personnelles d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et d'effacement.

Pour cela, il doit adresser sa demande à l'esf concernée. A des fins statistiques, ces données pourront être anonymisées et globalisées.